

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

N° 24-040

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses Articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- En raison de travaux urgents de réparation de chaussée situés Boulevard de la liberté au droit du giratoire de la station essence de l'hyper marché « INTERMARCHE » à DELLE 90100;

CONSIDERANT

- Qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules Boulevard de la liberté, afin de permettre l'intervention des services techniques de la ville de DELLE 90100 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A partir du Lundi 12 Février 2024 de 07h30 à 17h00, et ce jusqu'au Vendredi 16 Février 2024 de 07h30 à 17h00, la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolore au droit du giratoire de la station essence de l'hyper marché « INTERMARCHE ».

La vitesse sera limitée à 30km/h au droit des travaux.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire ainsi que des barrières de chantier nécessaires aux dispositions du présent arrêté, seront mis en place par les services de la ville de DELLE.

ARTICLE 3 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Police Intercommunale, le garde-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU .

A Delle, le 08 Février 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de Delle



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 09/02/2024
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.